

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 3 avril 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:31 heures.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

## **2018-04-076 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 5 mars 2018;

3.2 Séance extraordinaire du 15 mars 2018.

### **4. 1<sup>re</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Achat de gravier – rechargement des chemins;

5.2 Achat d'abat-poussière;

5.3 Contrat de niveleuse pour l'année 2018;

5.4 Contrat pour le balayage de rues;

5.5 Contrat pour le fauchage en bordure de nos chemins.

### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2018.

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Achat d'un ordinateur pour le directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics;

8.1.2 Souper-bénéfice pour la Dysphasie – Estrie par Créations Jade;

8.1.3 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

8.1.4 Dépôt des états financiers pour l'année 2017 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH);

8.1.5 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d'East Angus pour l'année 2017;

- 8.1.6 Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Ascot Corner (OMH) au 31 décembre 2017;
- 8.1.7 Approbation des travaux en surplus de l'offre de services – François Poulin, ingénieur;
- 8.1.8 Embauche d'un employé occasionnel pour les parcs;
- 8.1.9 Embauche d'un employé temporaire pour les parcs;
- 8.1.10 Stage en loisirs;
- 8.1.11 Autorisation de paiements par le fonds de roulement;
- 8.1.12 Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2018 et autorisation de signature;
- 8.1.13 Autorisation du paiement de l'avenant de l'assurance de la municipalité pour l'assurance du bâtiment de la Caisse;
- 8.1.14 Autorisation pour une demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- 8.1.15 Mandat à la firme EXP pour faire la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- 8.1.16 Demande d'information à Postes Canada;
- 8.1.17 Demande de dérogation mineure 2018-03-0001 de 9169-4984 Québec inc.;
- 8.1.18 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2018;
- 8.1.19 Demande à la CPTAQ de madame Isabelle Nadeau – Centre d'équithérapie, construction de 5 cabines pour les clients et développement d'un Centre de zoothérapie;
- 8.1.20 Route 257 - projet de mise à niveau majeur global et conjoint par les municipalités de Weedon, Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie.

## **9. Adoption des règlements**

Aucun.

## **10. Avis de motion à donner**

10.1 Dépôt des projets de règlements d'urbanisme numéros 624, 641, 642, 643 et 644.

## **11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

## **12. 2<sup>e</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

## **13. Ajournement**

13.1 Achat d'une partie de terrain pour la construction d'une rue.

## **14. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : lundi 7 mai 2018 à 19 h 30.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel  
**ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1  
**2018-04-077 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.2  
**2018-04-078 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2018 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.  
**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36)**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Michel Belisle concernant** du remblai sur un terrain du chemin Biron, y en aura-t-il encore cette année ?

**Monsieur Michel Turcotte concernant :**

- Du remblai au 4635 rue Cardinal, a-t-il fait une demande ?
- Le 4635 rue Cardinal, pouvez-vous l'aviser de ramasser les nuisances ?

**Monsieur Roger Pomerleau concernant :**

- La raison pour laquelle les employés de voirie se sont déplacés à plusieurs reprises pour remettre le panneau de rue volé sur le chemin de la Rivière ;
- Les sédiments dans le fossé de monsieur Bourget, qui les enlèvera ?

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 50.**

5.1  
**2018-04-079 ACHAT DE GRAVIER – RECHARGEMENT DE CHEMINS :**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumissions sur invitation ont été envoyées à sept entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions pour l'achat de gravier :

- Gravière Bouchard Inc. 8.10 \$ / TM avec chargement
- Transport et exc. Jocelyn Ménard 8.25 \$ / TM avec chargement

**CONSIDÉRANT QUE** pour le calcul du coût, il faut ajouter le coût du transport lors de la livraison du gravier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 5200 TM de gravier pour le rechargement du chemin Bélanger au coût de 8.10 \$ / TM avec chargement de l'entreprise Gravière Bouchard.

**Poste budgétaire : 03-310-00-036 chemin Bélanger.**

Avec un transfert budgétaire du fonds réservé – revenus reportés pour le coût total incluant la niveleuse, le transport et l'abat-poussière, moins la subvention du PAARRM (MTQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.2

**2018-04-080 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE :**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de soumissions sur invitation ont été envoyées à trois entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois soumissions pour la fourniture d'abat-poussière en vrac et en liquide :

	<b>Vrac TM \$</b>	<b>Liquide TM \$</b>
Somavrac C.c. inc.	40 TM 585 \$	100 000 litres 0.314 \$ / L
Sel Warwick inc.	40 TM 535 \$	-----
Entreprise Bourget inc	-----	100 000 litres 0.2939 \$ / L

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'abat-poussière liquide avec le plus bas soumissionnaire pour environ 100 000 litres de l'Entreprise Bourget inc. au coût de 0.2939 \$ / litre.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.3

**2018-04-081 CONTRAT DE NIVELEUSE POUR L'ANNÉE 2018 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu seulement une soumission : Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission au montant de 128 \$ / heure est conforme à nos exigences;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la

soumission de Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. au montant de 128.00 \$ / heure pour environ 160 heures.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.4

**2018-04-082 CONTRAT POUR LE BALAI DE RUE POUR L'ANNÉE 2018 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises :

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 2 soumissions, mais une seule satisfaisait les critères :

- Entreprises Breton inc. 131.95 \$ / heure avant taxes

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'Entreprise Breton inc au montant de 131.95 \$ / heure avant taxes pour environ 90 heures.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.5

**2018-04-083 CONTRAT POUR FAUCHAGE EN BORDURE DE NOS CHEMINS POUR L'ANNÉE 2018 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises :

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu seulement 1 soumission :

- Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. 131.95 \$ / heure avant taxes

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 131.95 \$ / heure avant taxes est conforme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 131.95 \$ / heure avant taxes pour environ 90 heures.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2018 et en fait la lecture.

2018-04-084 7.1.1 **COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2018 au montant de **105 567.28 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1 **RAPPORTS DES COMITÉS :**

**Madame la Mairesse Nathalie Bresse :** Aucune information, rien de nouveau.

**Madame Gina Castelli :**

- Donne de l'information concernant :
  - Du travail fait pour ne pas avoir seulement un village de passage et pour apporter des commerces supplémentaires à Ascot Corner ;
  - La piste cyclable ;
  - Le transport des personnes actuellement en réorganisation. Nous envisageons la possibilité d'installer plus d'abris bus ;
  - Le souper spaghetti le 21 avril à la polyvalente pour la Régie des incendies.

**Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'installation de nouveaux panneaux pour la vitesse sur les chemins Spring et Galipeau en avril ;
  - L'intersection de la route 112 et du chemin Galipeau, le délai des lumières rouges à augmenter de 3 secondes ;
  - Le contrat de déneigement se termine le 15 avril, nous retournons en négociation pour les 3 années suivantes ;
  - La clôture au parc Pomerleau, nous évaluons ce que nous allons faire ;
  - Prochainement sera fait le rapiéçage et les réparations des bris causés par le déneigement ;
  - La décontamination à faire pour le pavage dans le secteur de la rue Boischatel.

**Monsieur René Rivard :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le dernier journal, nous parlons du SAE, de la soirée des bénévoles le 14 avril prochain. Nous attendons entre 100 et 120 personnes ;
  - La programmation loisirs printemps 2018 est sortie ainsi que le Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) pour les 65 ans et plus.

**Madame France Martel :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'OMH tout va bien, nous avons une liste pour les prochains locataires ;
  - Le dossier de la piste multifonctionnel avance ;
  - L'urbanisme, en mars nous avons eu 4 demandes de permis de construction.

**Madame Chantal Lambert :**

- Donne de l'information concernant :
  - La Régie des incendies, quelques interventions en janvier, 1 en février et 7 accidents de la route depuis janvier ;
  - La Chambre de Commerce, le journal du Haut-Saint-François, 3 entrepreneurs d'Ascot Corner feront des parutions dans le journal.

**Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :**

- Donne de l'information concernant :
  - La journée Environnement le 19 mai prochain. Nous en profiterons pour faire la collecte des équipements électroniques ;
  - Le ménage dans les parcs la même journée ;
  - Des arbres à donner pour la journée grand ménage ;
  - Des travaux pour localiser une fuite d'eau potable dans la municipalité ;
  - Des solutions à envisager pour la gestion des plastiques agricoles.

8.1.1

**2018-04-085 ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE DIRECTEUR ADJOINT AUX SERVICES TECHNIQUES ET AUX TRAVAUX PUBLICS:**

**CONSIDÉRANT QU'** il faut un nouvel ordinateur pour le directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé des soumissions à nos fournisseurs en équipement informatique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte et autorise le directeur général à procéder à l'achat d'un ordinateur pour le nouveau poste de directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics au montant de 1 365.05 \$ plus taxes incluant l'ordinateur, une garantie de 3 ans, les logiciels Microsoft Office 2016, l'installation et la mise en marche.

**Poste budgétaire : Fonds de roulement à rembourser sur 3 ans.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2018-04-086 SOUPER-BÉNÉFICE POUR LA DYSPHASIE – ESTRIE, ÉVÈNEMENT CRÉATIONS JADE :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année un souper-bénéfice pour la Dysphasie – Estrie est l'évènement organisé par Créations Jade;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que Nathalie Bresse, Gina Castelli et Chantal Lambert soient déléguées afin de participer à cet évènement le 25 avril prochain et que le montant de 125.00 \$ par personne soit payé par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3  
**2018-04-087 RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion 2018-2019 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2018-2019 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4  
**2018-04-088 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :**

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) pour l'année 2017 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2017 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5  
**2018-04-089 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES DE LA RÉGION D'EAST ANGUS POUR L'ANNÉE 2017 :**

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d'East Angus pour l'année 2017 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d'East Angus pour l'année 2017 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6  
**2018-04-090 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ASCOT CORNER (OMH) AU 31 DÉCEMBRE 2017 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Brigitte Fontaine CPA a procédé à la vérification de l'année financière 2017 et a donné les explications nécessaires aux membres du conseil d'administration de l'OMH lors du dépôt des états financiers;



**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt des états financiers pour l'année 2017 a été adopté par le C.A. de l'OMH au mois de mars 2018 – résolution numéro 2017-03-627;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le dépôt des états financiers pour l'année 2017 et verse la somme de 2 513.00 \$ pour l'année 2017 et un montant de 4 607.00 \$ pour l'année 2018 selon le budget.

**Poste budgétaire : 02-690-00-963.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7  
**2018-04-091 APPROBATION DES TRAVAUX EN SURPLUS DE L'OFFRE DE SERVICES – FRANÇOIS POULIN, INGÉNIEUR :**

**CONSIDÉRANT QU'** il était important de connaître la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu des dépenses supplémentaires dans la réalisation du dossier d'augmentation de la capacité de traitement aux étangs aérés par la technologie Écofixe;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Poulin a dû répondre à beaucoup plus de demandes que prévu du MDDELCC en lien avec le projet d'augmentation de la capacité de traitement aux étangs aérés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les frais supplémentaires de 2 500 \$ plus taxes pour finaliser le contrat.

**Poste budgétaire : 03-310-00-034.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8  
**2018-04-092 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL POUR LES PARCS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons un besoin de main-d'œuvre additionnelle pour l'entretien de nos parcs et pour la période des vacances;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche d'un employé occasionnel au poste de journalier / opérateur d'équipement léger pour l'entretien de nos parcs et pour la période des vacances. Le salaire et les conditions de travail seront selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9  
**2018-04-093 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LES PARCS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons un besoin de main-d'œuvre additionnelle pour l'entretien de nos parcs et pour la période des vacances;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sylvain Lapointe est actuellement en congé de maladie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche d'un employé temporaire au poste de journalier / opérateur d'équipement léger pour l'entretien de nos parcs en remplacement à monsieur Sylvain Lapointe. Le salaire et les conditions de travail seront selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10

**2018-04-094 STAGE EN LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité prévoit réaliser différents projets en loisirs en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2019, la Municipalité souhaite offrir l'opportunité à un stagiaire en loisirs de réaliser des projets en loisirs pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être admissible à l'obtention d'un stagiaire, la Municipalité doit démontrer son engagement dans le processus auprès de l'Université;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de recrutement pour l'année 2019 commence dès le mois de mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner démontre son engagement dans le processus de recrutement d'un stagiaire en loisirs pour l'année 2019 auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11

**2018-04-095 AUTORISATION DE PAIEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT :**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2017-02-036 prévoyait une dépense de 9 860 \$ plus taxes pour la refonte du site web de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il a été prévu de payer cette dépense par le fonds de roulement sur 3 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la refonte du site web a coûté 3 228.23 \$ taxes nettes de plus que prévu et que le surplus a été payé par le fonds de roulement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement du montant supplémentaire d'un montant de 3 228.23 \$ taxes nettes à même le fonds de roulement payable sur 3 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12

**2018-04-096 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE COOKSHIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2018 ET AUTORISATION DE SIGNATURE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre de Programme de cadets de la Sûreté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2018 et d'autoriser le directeur général et la mairesse à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13

**2018-04-097 AUTORISATION DU PAIEMENT DE L'AVENANT DE L'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ASSURANCE DU BÂTIMENT DE LA CAISSE:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le bâtiment de la Caisse pour une partie de l'année 2017, la municipalité a reçu une facture d'un montant de 86 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le bâtiment de la Caisse pour l'année 2018, la municipalité a reçu une facture d'un montant de 1 500 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement du montant supplémentaire d'un montant de 1 586 \$ plus taxes pour le paiement de l'assurance du bâtiment de la Caisse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14

**2018-04-098 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC):**

**CONSIDÉRANT QUE** pour le projet de construction du garage municipal et de la caserne incendie, la municipalité doit procéder à un prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

**CONSIDÉRANT QUE** le MDDELCC exige un paiement de 664 \$ pour l'analyse de la demande;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'un montant de 664 \$ pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour l'article 32 au MDDELCC dans le dossier de la construction du garage municipal et de la caserne incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.15

**2018-04-099 MANDAT À LA FIRME EXP POUR FAIRE LA DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC):**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate Les Services exp. pour faire la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout pour la construction du garage municipal et de la caserne incendie.

La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la municipalité d'Ascot Corner afin d'autoriser Les Services exp. à soumettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

La Municipalité s'engage à entretenir les ouvrages qui seront à construire dans le cadre de la gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.16

**2018-04-100 DEMANDE D'INFORMATION À POSTES CANADA :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité voudrait que le bureau de poste actuel soit reconnu comme un bureau de poste urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** pour arriver à ces fins, la Municipalité doit procéder à une demande d'accès à l'information à Postes Canada dans le but de démontrer à Postes Canada la nécessité d'un bureau de poste urbain;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à Postes Canada de lui fournir l'information nécessaire pour pouvoir préparer un dossier.

Plus précisément, la Municipalité demande à Postes Canada de rendre disponible l'information sur la croissance de l'achalandage du bureau de poste d'Ascot Corner des 5 dernières années ainsi que d'obtenir une liste des bureaux de poste dans les environs de Sherbrooke avec un taux d'achalandage comparable à celui d'Ascot Corner et qu'ils ont un statut urbain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.17  
**2018-04-101 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-03-0001 DE 9169-4984 QUÉBEC INC. :**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande afin d'obtenir l'autorisation de lotir un lot commercial ayant un frontage de 18 mètres contrairement au 30 mètres exigés par l'actuel règlement de lotissement n'est pas considérée comme une dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres avenues pourraient être envisagées pour respecter le règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT QUE** d'accepter cette demande pourrait porter atteinte à la jouissance des immeubles voisins ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner refuse la dérogation mineure numéro 2018-03-0001 de 9169-4984 Québec inc. tel que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.18  
**2018-04-102 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème "Agir pour donner du sens" vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'** il est de l'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 "Semaine nationale de la santé mentale" dans la municipalité d'Ascot Corner et invite toutes les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2018-04-103 8.1.19 **DEMANDE À LA CPTAQ DE MADAME ISABELLE NADEAU – CENTRE D'ÉQUITHÉRAPIE, CONSTRUCTION DE 5 CABINES POUR LES CLIENTS ET DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE ZOTHÉRAPIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** peu de terrain ayant spécifiquement toutes ces caractéristiques sont disponibles à l'extérieur de la zone agricole permanente du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'équithérapie est déjà exploité sur le lot 4 180 458 et que de le relocaliser ailleurs serait inapproprié pour cette entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 180 452 dans son état actuel ne permet pas d'y exploiter une agriculture viable;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité n'a pas d'impact négatif sur l'agriculture environnante;

**CONSIDÉRANT QU'** une réponse positive de la part de la CPTAQ permettrait de revitaliser le secteur agricole de la municipalité par l'apport de nouvelle entreprise émergente;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande répond aux objectifs du PDZA de la MRC du Haut-Saint-François;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie la demande d'autorisation faite par madame Isabelle Nadeau à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2018-04-104 8.1.20 **ROUTE 257 - PROJET DE MISE À NIVEAU MAJEURE GLOBALE ET CONJOINTE PAR LES MUNICIPALITÉS DE WEEDON, LINGWICK, SCOTSTOWN, HAMPDEN ET LA PATRIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la route 257 est de responsabilité municipale, entre la route 112 à Weedon, en passant par Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie jusqu'à l'intersection de la route 212;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 257 a toutes les caractéristiques d'une route intermunicipale, voir régionale, car elle relie plusieurs municipalités dans deux MRC, conduit à une douane américaine, est un axe privilégié

d'accès au parc national du Mont-Mégantic et à deux parcs régionaux, soit celui du marécage des Scots et celui du Mont-Ham;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 257 est utilisée par des citoyens afin d'atteindre des services de santé, des loisirs, des commerces et par plusieurs travailleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 257 est de plus en plus utilisée et stratégique, étant donné l'attractivité touristique grandissante des attraits majeurs précités, mais aussi les projets reliés à un investissement majeur de production de serres de marijuana thérapeutique (200 M\$ et 400 emplois, seulement pour les serres);

**CONSIDÉRANT QUE** la route 257 sert aux entrepreneurs locaux et régionaux, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers, entre autres les immenses territoires de coupe de l'entreprise Domtar qui approvisionnent de nombreuses usines de transformation;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 257 est en grande partie en très mauvais état, ce qui freine plusieurs usagers qui cherchent à l'éviter et met en péril la sécurité de ceux qui s'y aventurent, notamment en période de dégel;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 257 n'est pas pavée sur une partie centrale du tronçon, ce qui a également l'effet de dissuader certains usagers, par exemple, les véhicules récréatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le défi pour les municipalités traversées par la route 257 de prendre en charge une mise à niveau majeure digne d'une route avec de telles fonctions est démesuré et que cette situation a été soulignée et dénoncé depuis plus de 40 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des municipalités traversées sont en situation de dévitalisation reconnue et que leur capacité d'investir est limitée;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités traversées ont un plan de développement, sont soutenues par leurs organismes territoriaux et réalisent des projets qui contribuent à renverser la situation économique et améliorer la qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** tout plan d'action stratégique de développement ne réussira pas à véritablement avoir un impact si la route 257 n'est pas mise à niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités traversées se sont regroupées pour réussir un projet majeur de mise à niveau global et que celui-ci nécessitera de l'aide financière gouvernementale substantielle et une mise de fonds du milieu à la limite des capacités des contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités traversées se sont entendues sur un modèle de prise en charge commune de l'entretien de la route avec répartition des coûts à parts égales;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie le comité de la route 257, incluant ses demandes d'aide financière gouvernementale, pour son projet de mise à niveau majeur global.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

10.1

## **AVIS DE MOTION – DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 624, 641, 642, 643 ET 644 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera les règlements d'urbanisme numéros 624 Plan d'urbanisme, 641 Lotissement, 642 Zonage, 643 Conditions d'émission du permis de construction, 644 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ces règlements auront pour objet d'adopter des nouveaux règlements d'urbanisme pour l'ensemble du territoire.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture desdits projets de règlements est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie desdits projets des règlements est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente les projets des règlements et procède au dépôt des projets des règlements, le tout conformément à la loi.

12.

## **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 35)**

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

### **Monsieur Jacques Gourde concernant :**

- Quand pourra-t-on faire des commentaires ?
- Le suivi par rapport aux craques sur la rue Lotus ;
- Les coordonnées d'une personne qui pourrait nous donner des roches pour protéger le parc Pomerleau.

13.

## **2018-04-105 AJOURNEMENT DE VINGT MINUTES :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la mairesse Nathalie Bresse **ET APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Mageau que la séance soit ajournée pour une période de vingt minutes.

L'ajournement commence à 20 h 50 et se termine à 21 h 11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

13.1

## **2018-04-106 ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE:**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Serge Maher propose à la Municipalité d'acquérir une partie du lot 1 384 918 (terrain de MM. Boulet) ainsi qu'une



partie des lots 1 387 906 et 4 145 609 à proximité afin de permettre à la municipalité de construire une rue;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de la nouvelle rue permettra l'implantation d'une entreprise sur le territoire d'Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle rue servira à desservir le nouveau garage municipal et la nouvelle caserne incendie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter une partie du lot 1 384 918 ainsi qu'une partie des lots 1 387 906 et 4 145 609 à proximité afin de permettre la construction d'une rue. La section achetée devra être d'une largeur suffisante pour permettre l'implantation d'une rue conforme à nos règlements. La Municipalité s'engage à payer 62 500 \$ pour la section de terrain à monsieur Serge Maher. La partie exacte achetée par la municipalité sera être déterminée par arpentage.

**Poste budgétaire : Fonds de roulement payable sur 10 ans.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 23.**

14.

**2018-04-107 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 24.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi 7 mai 2018 à 19 h 30.**

---

JONATHAN PICHÉ  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE

